

Le paradis sur terre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 20

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

par sa requête; il s'emporta même contre le Conseil de La Sarraz et, dans une lettre qui n'est pas piquée des vers, le rendit responsable des suites fâcheuses qui pourraient résulter de sa manière de faire la police. En même temps, il crut devoir mettre LL. EE. au courant de la situation.

Sur ces entrefaites, le sabbat prit fin; aussi LL. EE., tout en remerciant le bailli de sa ferme attitude, jugèrent-elles inutile de s'occuper de cette affaire qui avait duré près de trois mois. Peut-être sentaient-elles aussi l'approche du 24 janvier 1798. Quoi qu'il en soit, M. et Mme Favey dormirent dès lors sur leurs deux oreilles.

V. F.

Le paradis sur terre. — A la sortie du cimetière.

Un enfant, après avoir lu un très grand nombre d'inscriptions tumulaires, se tourne vers son père et lui demande naïvement :

— Mais, papa, où sont donc enterrés les méchants ?

Bonté d'âme. — Monsieur, dit la bonne, c'est encore un vieux mendiant qui va monter.

— Le pauvre homme ! Il faut être charitable, va donc lui dire qu'il ne se donne pas cette peine inutile.

Lo greliet.

On poûro petit greliet,
Asse nâ qu'onna mermitta,
Guegnive on biau prevolet
Revou quemet po 'na fita,
Avoué on cossalet que l'êtâi bregolâ
De tote lè couleu, de vè, de blû, de rodzo,
Que fasâi rid'einvâ à poûro matsourâ :
Li qu'êtâi quemet on mâ de relodzo,
Adi â traci du d'avau amont
Dein son but, sein vère nion
Et sein que nion lo guegnisse.
Sè desâi dinse : « Tot parâ,
Quemet on è differeint ice !
Ein vaitcè ion que pào quiè prevolâ
Asse biau que 'na damusalla,
Avoué dâi z'aillon rovilleint !
Tandi que mè, le n'è pas pi onn'âla.
Su quasu tot novilleint
De vivre adi dein clliau perte
Sein pouâi vère lo selâo.
Cein mè fâ rido delâo
Que lè z'on ie dussant passâ quie lau soufferte,
Et que lè z'autro pouant fère lau z'orgolliâo,
S'îro biau prevolet, sarî bin benhirâo ».
Tot ein faseint cllia ritoûla,
Vaitcè qu'on moui de craset

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

6

Vie mémorable et mort funeste de Messire Othon de Grandson.

(Histoire romanesque d'après une ancienne chronique
du Pays-de-Vaud.)¹

CHAPITRE V (suite).

Et s'interrompant, comme si ces mots lui eussent échappé, il gémit sur la contagieuse perversité de la cour d'Edouard, avec l'air de chercher par ces lieux communs, à pallier l'inconduite de Grandson qui avoit passé une partie de sa jeunesse dans cette cour². Ici, l'occasion d'instruire le baron de l'existence de cette jeune Ancelise, que la dame de Montfaucon avoit adoptée, s'offroit d'autant plus

¹ Nous avons respecté l'ancienne orthographe.

² Les rois de France et d'Ecosse, prisonniers d'Edouard III, avec les plus grands seigneurs de leurs royaumes; la réputation du fameux « prince Noir », donnoit un éclat unique à la cour de ce monarque. Grandson y passa les quatre ans qui s'écoulèrent depuis la bataille de Poitiers au traité de Breigny, dans l'intimité du jeune duc de Bourgogne, d'Enguerrand de Coucy, du prince de Galles, et de tout ce qu'il y avoit alors de plus grand en Europe.

Que saillissant de l'écoûla
Vâyant clli biau prevolet
Et lâi traçant aprî, — ion avoué 'na carletta —
On aut'avoué son bounet,
Son tsapi, mîmameint son motchâo de catsetta,
Permi dau grand berboutset,
Iô l'urant binstout prâ la galéza bitetta
Que fut devourâie â tsavon,
Câ ie voliâvant ti ein avâi on boccon.
— « Oh ! oh ! fâ lo greliet, quand ie vâi clli l'affère,
Quemet tè l'ant te quie abimâ !
L'avè portant bin tôte de mè fotre ein colère,
D'ître tot mauconteint de pas vère on istièr
Dein mon but. Su pout ! matsourâ !
L'è verè ! mâ lè dzein mè laissant bin tranquillo,
Tandu que, s'îro pe galé,
Clliau sacré petit z'estafé
M'arant corrà aprî. Guiéro l'è pe facile
Quand on fâ pas einvoyâ de vivre benhirâo.
Lâi a rein qu'on sâi mî qu'âo fin fond de son crâo.

MARC A LOUIS.

Comme le temps passe ! — Dans un restaurant :

— Dites donc, garçon, quand me servira-t-on à dîner ? Voilà une heure que j'attends !

— Une heure ! Comme le temps passe, n'est-ce pas, monsieur !

A l'examen de chirurgie. — Le professeur :
« Vous voyez que le patient a la jambe gauche plus courte que la droite et que cela le fait boîter. Que feriez-vous dans un cas semblable ? »
Le candidat : « Je boîterais aussi ».

Un indice. — Extrait d'un rapport de police :
« Le cadavre paraît être celui d'un homme dans une situation aisée ; ses poches renfermaient, en effet, six factures non acquittées ».

La terreur des voisins.

Les ronflements d'une personne peuvent-ils devenir une cause d'incommodité et, par suite, d'insalubrité pour les voisins ? Telle est la question qu'avait à se poser un tribunal de police.

Une jeune domestique, momentanément sans emploi, se présentait pour louer une chambre dans un hôtel. La jeune fille était bien vêtue, d'allures respectables; on ne fit aucune difficulté pour l'admettre. Elle paya une semaine d'avance, dépensa quelque argent à son souper, et monta finalement dans sa chambre pour se coucher. Elle y était à peine depuis une demi-heure, quand l'hôtelier, frappé de stupeur, entendit résonner dans son établissement un bruit

naturellement qu'elle étoit née en Angleterre, pendant le séjour d'Othon dans cette isle. Mais loin de présenter sous ses véritables couleurs, une faute qui appartenait à la fougue de l'âge, le narré infidèle de Gérard laisse entrevoir, au lieu d'une erreur passagère, l'habitude du vice, ainsi que le mépris coupable de tous les principes sur lesquels reposent l'ordre et le bonheur social.

Sensiblement affecté de pareilles découvertes sur les mœurs de son gendre futur, le Baron exige encore que Gérard explique les mots qui ont paru lui échapper. « Quelle est donc cette conjecture étrange qu'on a fait sur les masques du ravin de Cheires ? »

A cette question, Gérard paroit se troubler; et plus elle l'embarrasse, plus son interlocuteur insiste. Une fable ingénieusement adaptée aux circonstances étoit toute prête : le Vaudois qui brûle de la débiter, laisse au Baron le soin de lui en arracher les détails, et sa réponse est trop vague pour le satisfaire pleinement.

L'opinion publique, dit Gérard, de l'air dont on fait l'aveu qui coûte le plus, est, que ce fut le page de Hugues, frère aîné d'Othon, qui se mit en embuscade au ravin de Cheires, pour venger la mort de son maître ».

— Mais pourquoi ? mais sur qui le page vouloit-il venger cette mort ?

On sent à quel point la curiosité du baron doit être excitée par la réticence adroite que renferme la

violente et continu qu'il a comparé, à l'audience, à celui d'un train de marchandises passant sur un pont de fer.

Toute la maison sursauta. Des locataires affolés sortirent demi-nus de leur chambre en appelant au secours, tandis que ceux qui conservaient leur sang-froid s'empresaient de déguerpir emportant leurs bagages. En prêtant l'oreille, l'aubergiste reconnut que ce tumulte terrifiant partait de la chambre occupée par la nouvelle venue, et il s'enhardit à frapper à sa porte. Du coup le bruit cessa. La jeune fille réveillée convint volontiers de son infirmité et la déplora en fondant en larmes. « Je n'ai jamais pu, dit-elle, garder une place plus de huit jours ».

On l'invita à chercher sur le champ un autre domicile; mais la pensionnaire, ayant payé huit jours d'avance, entendait avec raison profiter de la semaine entière. L'hôtelier, voyant se vider sa maison, cita la jeune bonne devant le tribunal. Le juge a ordonné à l'aubergiste de rendre les arrhes; à la servante d'aller chercher un autre gîte. Mais où ? Elle semble condamnée au vagabondage, à moins que la science ne parvienne à la guérir...

✱

Un Lausannois de joyeuse mémoire, affligé de pareille infirmité, ne contait-il pas qu'il avait dû, en désespoir de cause, demander à l'édilité de lui donner asile, pour la nuit, à la tour de l'Alé ! Et les bons bourgeois attardés, qui passaient au pied du vieux donjon, se détournèrent, épouvantés, à l'ouïe d'un bruit mystérieux.

« Ce sont, pensaient-ils, les mânes des nombreux infortunés qui terminèrent brusquement en ce lieu leur grasse vie et qui, tourmentés par les remords, viennent, la nuit, errer autour de ces murs sombres, témoins de leur suplice ».

Une consolation. — « Alfred, dit une jeune fille à son fiancé, je te promets de partager toutes tes peines ! »

— Mais je t'assure, ma chère Emilie, que je n'ai pas de peines du tout !

— Oh ! je dis ça pour quand nous serons mariés.

La pêche au bouchon. — A la pharmacie :

— Combien ce flacon ?

— Vingt centimes, mais si voulez quelque chose avec, je ne vous le compterais pas.

— Parfait ! Alors, mettez-y un bouchon.

réponse du méchant Vaudois. S'il veut l'en croire, les circonstances qui ont accompagné l'événement dont il s'agit, sont couvertes d'un voile tellement impénétrable, que le fait principal est tout ce qu'on peut en raconter.

« Né d'un premier mariage, Hugues n'avait pas su faire chérir aux vassaux de son père, le droit de primogéniture en vertu duquel il étoit appelé à lui succéder; et le jeune Othon, au contraire, étoit leur idôle, lorsqu'une maladie contagieuse enleva le baron Guillaume à ses sujets. Blanche de Savoie alla pleurer au château d'Aubonne l'époux qui avoit fait son bonheur; et son départ affligea d'autant plus les habitants de Grandson, qu'Othon, objet de leur enthousiasme, se disposoit à suivre sa mère. L'indiscrétion de leurs regrets blessa vivement le nouveau seigneur; et dès cet instant, la mésintelligence des deux frères fut au comble. Mais la soumission respectueuse avec laquelle Othon prit congé de son aîné, le désarma au moment de leurs adieux; et tout ressentiment s'éteignit alors, dans des étreintes trop cordiales pour ne pas être sincères. Toutes fois, Hugues,

¹ Jeanne d'Aleman, baronne d'Aubonne, mère du baron Guillaume de Grandson, pour assurer à son fils la main de la princesse Blanche de Savoie, assigna l'usufruit de sa terre d'Aubonne, pour son douaire, en réservant la propriété de la dite terre au premier enfant mâle qui naîtroit de ce mariage. C'est en conséquence de cette disposition de son ayeule, qu'Othon fut baron de Grandson du vivant même de son père.